



SÉANCE DE L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE

DU VENDREDI 13 MARS 2026

DÉLIBÉRATION N°01/2026

Le Comité syndical du SEAT, dûment convoqué le vendredi 23 janvier puis le mercredi 25 février deux mille vingt-six, s'est réuni à 17h, le vendredi 13 mars deux mille vingt-six, en session ordinaire, à Pérignat-ès-Allier.

Titulaires présents :

Jean-Pierre BUCHE
Pascal BRUHAT
Jean-Louis DAVENNE
Amalia QUINTON

Titulaires excusés :

Daniel SALLES
Vincent MAZIN
Antoine DESFORGES
Grégory DESTOMBES
Fanny BLANC

Suppléants présents :

Suppléants excusés :

Catherine PHAM
Pierre DUPECHER
Céline AUGER
Françoise BERNARD
Julien LACOUR
Marie-Françoise CHOFFRUT
Cédric MEYNIER
Maurice DESCHAMPS
Karine SOLOIS
Danielle RANCY

Animateur et secrétaire de séance :

Anatole GRUZELLE – Coordinateur de projets de l'Ecopôle du Val d'Allier (SEAT)

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	4				4	4		

Objet : APPROBATION COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale ;

Vu la délibération n°2023/09 du 14 juin 2023 relative à la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024,

Vu la convocation du Comité syndical en date du 23 janvier pour une première réunion prévue le 25 février laquelle n'a pu se tenir faute de quorum ;

Vu la nouvelle convocation adressée aux membres du comité syndical le 24 février 2026 pour une réunion tenue le 13 mars 2026 ;

Considérant que, conformément aux dispositions applicables, cette seconde réunion peut valablement délibérer sans condition de quorum.

Monsieur Jean-Pierre BUCHE, Président du SEAT, ouvre la séance.

Le Conseil syndical délibère sur le **Compte financier unique de l'exercice 2025** exposé par Monsieur le Président, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- Lui donne acte de la présentation faite du Compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	200 382,07	184 595,76	384 977,83
	Recettes réalisées (1)	B	114 753,31	86 318,08	201 071,39
	Restes à réaliser	C	59 450,00	0,00	59 450,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	207 905,82	221 087,76	428 993,58
	Dépenses réalisées (1)	E	75 340,18	91 986,74	167 326,92
	Restes à réaliser	F	50 641,28	0,00	50 641,28
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	39 413,13	-5 668,66	33 744,47
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	7 523,75	36 492,00	44 015,75
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	46 936,88	30 823,34	77 760,22
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	8 808,72	0,00	8 808,72
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	55 745,60	30 823,34	86 568,94

- Constate les identités de valeurs avec les indications du Compte financier unique dressé pour partie par le comptable, relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le Compte financier unique dressé par le comptable pour les parties qui le concerne, n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Conformément au Code des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président ne prend pas part au vote du Compte financier unique.

Pour extrait certifié conforme,

M. Le Président
 Jean-Pierre BUCHE

